

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 262

31 janvier 2012

SOMMAIRE

AMP Capital Strategic Infrastructure Trust of Europe (EUR) SICAV-SIF	12538	Serenus Conseil International	12530
Aurora Access S.à r.l.	12555	Setrapar S.A.	12545
Balmain Eagle Invest S. à r.l.	12542	SGAM AI HDG Partners	12545
BMT	12541	SGAM AI HDG Partners	12549
Dignitas	12530	SGAM AI Hudson	12549
Elf Investment Nominee S.à r.l.	12541	ShanghaiLux Entreprise S.à r.l.	12549
Ernst & Young	12555	Shiptrade Holding S.A.	12554
Financière Ring S.à r.l.	12545	Siagep S.A.	12554
Freihoff s.à r.l.	12565	Skogsmössen S.A.	12535
ING Private Capital Management S.A. ...	12550	Slawka S.A.	12557
Inpro Lux S.A.	12534	Slim-Fit S.A.	12558
Interglass Tempering	12568	SOCAL, société à responsabilité limitée	12561
Lachenal Properties S.A.	12533	Société de Participations Valorisées S.A.	12561
LaSalle UK Property Company S.à r.l. ...	12546	Société de Participations Valorisées S.A.	12564
Longford Investments S.à r.l.	12558	Société de Participations Valorisées S.A.	12564
Malcolm & Peter International Holding S.A.	12537	Société de Participations Valorisées S.A.	12564
McCormick Luxembourg S.à r.l.	12545	Société de Participations Valorisées S.A.	12575
Melaleuca S.à r.l.	12533	Société de Participations Valorisées S.A.	12564
MexSpa Invest S.A.	12558	Société de Participations Valorisées S.A.	12564
MexSpa Participations S.A.	12561	Société de Participations Valorisées S.A.	12561
Odyssey Opportunities 17 S.à r.l.	12540	Société Immobilière de l'Ouest	12575
Petrotec S.à r.l.	12550	Soveria S.à r.l.	12565
P&P Worldwide Communications S.à r.l.	12549	Soveria S.à r.l.	12568
Safetyconcept S.A.	12562	Strategic Infrastructure Trust of Europe (EUR) SICAV-SIF	12538
Sardinaux S.à r.l.	12532	Student Management S.à r.l.	12571
Sardinaux S.à r.l.	12533	Summit Capital Holdings S.A. SPF	12576
Sardinaux S.à r.l.	12533	Transatlantic Trading & Financing Corporation S.à r.l.	12565
Sardinaux S.à r.l.	12534	Unibail Rodamco SIBV	12575
Sarucci	12534	Vanguard Investments S.A.	12562
SBI Voskhod Capital S.à r.l. S.C.A.	12534	Whirlpool International Holdings S.à r.l.	12576
Schengen Consult S.à r.l.	12537		
Schomburg-Lux S.à r.l.	12540		
Schuler S.à r.l.	12542		
Semerca Investments S.A.	12542		

Serenus Conseil International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 112.354.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011177990/9.

(110207589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Dignitas, Association sans but lucratif.

Siège social: L-3598 Dudelange, 96, route de Zoufftgen.

R.C.S. Luxembourg F 8.944.

STATUTS**I. Dénomination, Durée, Siège**

Art. 1^{er}. L'association prend la dénomination de «Dignitas» a.s.b.l.

Art. 2. La durée de l'association est illimitée. Elle pourra être dissoute en tout temps par décision de l'assemblée générale et conformément aux dispositions de la loi.

Art. 3. Le siège de l'association est établi à Dudelange/Luxembourg
Il est fixé actuellement au 96, route de Zoufftgen; L-3598 Dudelange

Il pourra être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision du conseil d'administration.

II. Objet

Art. 4. L'association a pour objet:

- (a) de s'engager dans le domaine de l'humanitaire, de la protection des animaux et de la nature dans son ensemble.
- (b) d'exercer la coopération au développement et de contribuer ainsi à la construction d'une société plus juste dans le monde, fondée sur les principes d'égalité, de respect, de liberté d'opinion, d'expression et de circulation et sans distinction de race, de nationalité, de religion, de couleurs, de sexe, d'orientation sexuelle ou de toute autre sorte de différences.
- (c) de collaborer avec des associations locales ou toute sorte d'organisations nationales ou internationales, qui poursuivent les mêmes objectifs ou des buts semblables que «Dignitas» a.s.b.l., ainsi qu'avec des personnes privées et les autorités publiques et politiques.
- (d) de sensibiliser les gens de la nécessité d'agir en faveur des personnes ou de groupes sociaux défavorisés et d'animaux menacés ou maltraités, aussi bien dans les pays en voie de développement que dans les pays dits «riches».
- (e) de promouvoir les principes d'un développement durable tout en respectant des aspects économiques, écologiques et sociaux.
- (e) de rassembler et de gérer des fonds monétaires et d'acquérir des biens matériels et immatériels utiles à la réalisation de l'objet de l'association.

III. Membres

Art. 5. Le nombre des associés n'est pas limité, mais il ne peut cependant pas être inférieur à trois.

Art. 6. L'association se compose de:

- (a) Membres actifs
- (b) Membres honoraires

Seront réputés membres de l'association toutes les personnes inscrites sur la liste des associés. Les premiers membres de l'association sont les signataires du présent acte.

Art. 7. Peut devenir membre actif toute personne physique ou morale qui s'engage à respecter les présents statuts. La personne qui désire devenir membre actif de l'association en fait la demande au conseil d'administration qui en décide. Après cette décision, la qualité de membre actif est attestée par le paiement d'une cotisation annuelle. Seuls les membres actifs ont le droit de vote à l'assemblée générale, tel que spécifié ci-après.

Art. 8. Le conseil d'administration peut nommer, à la majorité absolue des membres qui le composent, membres d'honneur toute personne physique ou morale qui a rendu des services ou fait des dons à l'association. Les membres d'honneur jouissent des mêmes droits que les membres actifs, à l'exception du droit de vote et de l'administration de l'association.

Art. 9. La qualité de membre actif se perd:

- (a) par démission en laissant parvenir une lettre recommandée au conseil d'administration
- (b) par l'exclusion prononcée par la majorité absolue des voix au conseil d'administration pour manquement grave à ses obligations, pour violation des statuts ou pour tout autre motif grave
- (b) par non-paiement de la cotisation annuelle avant le début de l'assemblée générale qui clôture l'année sociale en question

Art. 10. Les membres démissionnaires, exclus ou sortants, pour quelque cause que ce soit, ainsi que les héritiers du membre décédé, n'ont aucun droit sur le fonds social. Ils ne peuvent en aucun cas exiger le remboursement des cotisations versées par eux ou par ceux auxquels ils succèdent, ni réclamer ni requérir une reddition des comptes, l'apposition de scellés ou un inventaire.

Art. 11. Chaque année, l'assemblée générale fixe les cotisations annuelles dont le montant ne peut excéder 1000 euros. La cotisation minimale est de 10 euros par an. Une cotisation extraordinaire pour étudiants peut être accordée sur simple décision du conseil d'administration.

IV. Assemblée Générale

Art. 12. L'assemblée générale ordinaire a lieu une fois par année et le conseil d'administration en fixe la date et l'ordre du jour.

Art. 13. Toute convocation à l'assemblée générale est portée à la connaissance des associés au moins une semaine avant la date fixée. L'ordre du jour doit être joint à cette convocation. Le conseil d'administration fixe les dates, heures et lieu de l'assemblée générale ordinaire à l'ordre du jour. Le conseil d'administration peut convoquer une assemblée générale extraordinaire chaque fois qu'il le juge utile ou nécessaire. A la suite d'une demande écrite de la part d'un cinquième des membres actifs, le conseil d'administration doit, dans le délai d'un mois, convoquer une assemblée générale extraordinaire et porter à son ordre du jour le motif de la demande.

Art. 14. Les assemblées générales sont présidées par le président du conseil d'administration ou son délégué. Tous les associés ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale, et celle-ci est valablement constituée quel que soit le nombre des membres actifs présents et ses décisions sont prises à la majorité absolue des voix émises, les abstentions n'étant pas prises en compte. Tout membre n'a droit qu'à une seule voix dans l'assemblée générale. Les associés absents peuvent se faire représenter par un autre associé par mandat écrit. Un associé ne peut représenter qu'un seul de ses collègues absents lors d'une seule réunion. En cas de parité de voix, celle du président de l'assemblée est prépondérante.

Art. 15. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de la réunion est spécialement indiqué dans la convention et si l'assemblée réunit les deux tiers des associés. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il sera convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents. Les modifications ne seront adoptées qu'à la majorité absolue des membres présents. Toute modification statutaire doit être publiée au Mémorial au plus tard un mois après l'assemblée.

Art. 16. L'assemblée générale est le pouvoir souverain de l'association. Sont réservées à sa compétence:

- (a) la nomination et la révocation des administrateurs et commissaires
- (b) l'approbation des budgets et comptes
- (c) la fixation de la cotisation annuelle
- (d) l'exclusion d'associés
- (e) les modifications des statuts
- (f) la dissolution volontaire de l'association et l'affectation de son patrimoine
- (g) toutes les décisions dépassant les limites des pouvoirs légalement ou statutairement dévolus au conseil d'administration

V. Le conseil d'administration

Art. 17. L'association est gérée par un conseil d'administration composée de trois personnes au moins. L'assemblée générale élit les membres du conseil d'administration à la majorité simple des voix. Le mandat des membres du conseil d'administration est de deux ans et ses membres sont rééligibles. Les candidatures pour un mandat d'administrateur doivent parvenir au président au moins vingt-quatre heures avant l'assemblée générale. Celle-ci peut cependant dispenser de cette formalité chaque fois que le nombre de candidats est insuffisant, jusqu'à concurrence du maximum des mandats vacants.

Le mandat d'administrateur prend fin en cas de décès, de démission, de révocation par l'assemblée générale ou d'exclusion comme membre de l'association. En cas de vacance d'un poste d'administrateur, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, par cooptation à la majorité absolue par les membres du conseil d'administration en fonction, sous bénéfice d'une ratification par la prochaine assemblée générale.

Art. 18. Le conseil d'administration élit parmi ses membres le bureau, composé d'un président, d'un ou de plusieurs vice-présidents, d'un ou de plusieurs secrétaires et d'un ou de plusieurs trésoriers. Les actes de la gestion journalière sont signés conjointement par le président et le secrétaire. Les actes de trésorerie sont signés conjointement par le président, le secrétaire et le trésorier.

Art. 19. Les réunions du conseil d'administration sont présidées par le président ou par son délégué. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation de son président, d'un autre membre du bureau délégué à cette fin ou de la moitié de ses membres aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige et au moins quatre fois par an. Les convocations sont signées par le président, ou, en cas d'empêchement, par le vice-président, ou encore par le secrétaire.

Le conseil ne peut délibérer ou agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Tous les administrateurs ont un droit de vote égal au conseil d'administration et les décisions sont prises à la majorité absolue des voix émises, les abstentions n'étant pas prises en compte. Tout administrateur n'a droit qu'à une seule voix. Les administrateurs absents peuvent se faire représenter par un autre administrateur par mandat écrit. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues absents lors d'une seule réunion. En cas de parité de voix, celle du président de l'assemblée est prépondérante.

Art. 20. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'objet de l'association. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration. Il décide notamment des activités menées et des aides financières à octroyer. Le conseil d'administration peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs pour une affaire déterminée soit à un de ses membres, soit à un tiers. Tous les actes doivent, pour engager valablement l'association vis-à-vis des tiers, être signés par le président du conseil d'administration et au moins un autre administrateur.

Art. 21. Les opérations de l'association sont surveillées par un collège de commissaires composé de deux membres, choisis parmi les associés actifs non membres du conseil d'administration et élus par l'assemblée générale pour un terme d'un an. Leur mandat est renouvelable. Les commissaires sont chargés de vérifier les comptes annuels ainsi que la régularité des opérations financières effectuées. Ils peuvent prendre connaissance, sans déplacement, des livres, procès-verbaux, factures et généralement toute pièce relative à une opération financière.

VI. Responsabilité

Art. 22. L'association est responsable, conformément au droit commun, des fautes imputables soit à ses préposés, soit aux organes par lesquels s'exerce sa volonté. Les administrateurs et commissaires ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de l'association. Leur responsabilité se limite à l'exécution du mandat qu'ils ont reçu et aux fautes commises par leur gestion. Les fonctions d'administrateur et commissaire s'exercent à titre honorifique. La responsabilité de l'association ne peut être engagée pour tout préjudice corporel et matériel causé ou subi par un de ses membres ou par un tiers.

VII. Ressources Financières

Art. 23. Les recettes de l'association se composent entre autre:

- (a) des cotisations de ses membres
- (b) de dons et de legs
- (c) de subsides et de subventions de toutes sortes
- (d) des intérêts de fonds placés
- (e) de tout autre revenu lui revenant dans le cadre de la réalisation de son objet.

VIII. Dissolution, Liquidation

Art. 24. L'assemblée générale qui décide la dissolution, nomme un ou plusieurs liquidateurs qui peuvent être des personnes morales ou physiques, détermine leurs pouvoirs et leur rémunération éventuelle. En cas de dissolution, les fonds restants seront versés à l'association sans but lucratif «DIDDELENG HELLEFT a.s.b.l.».

Art. 25. Les cas non prévus par les présents statuts sont réglés par les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Référence de publication: 2011176011/146.

(110203678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Sardinaux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 83.705.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011177976/11.

(110206862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Sardinaux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 83.705.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011177977/11.

(110206863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Sardinaux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 83.705.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011177978/11.

(110206864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Lachenal Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 161.037.

Extrait de résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration tenus le 15 décembre 2011

L'assemblée générale nomme les trois administrateurs ci-après jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2016:

- Monsieur Jean-Luc JOURDAN, demeurant professionnellement au 32, avenue Monterey L-2163 Luxembourg
- Monsieur Raphaël RUTMAN, demeurant au 4, Glubochitskaya Street, UA-04050 Kiev
- Madame Madeleine SIMEON, demeurant professionnellement au 32, avenue Monterey L-2163 Luxembourg

L'assemblée générale nomme la société GLOBAL CORPORATE ADVISORS S.à r.l. établie et ayant son siège social au 32, avenue Monterey L-2163 Luxembourg aux fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2016

Le conseil d'administration fixe le nouveau siège social de la société au 32, avenue Monterey L-2163 Luxembourg

Le conseil d'administration élit Monsieur Jean-Luc JOURDAN aux fonctions de Président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011178832/21.

(110209252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Melaleuca S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 162.279.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 22 décembre 2011 que:

- Monsieur Geoffrey Henry ainsi que Monsieur Alberto Morandini démissionnent de leurs postes de gérants de la société avec effet immédiat;

- Monsieur Thierry Stas, né le 20 juin 1969 à Bruxelles (Belgique) et ayant son adresse professionnelle 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg ainsi que Monsieur Roland Beunis, né le 7 juillet 1970 à Veghel (Pays-Bas) et résidant Ala Blancaweg, 61, L-02 Curaçao (Antilles Néerlandaises) sont nommés en remplacement des gérants démissionnaires avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Référence de publication: 2011178870/16.

(110208007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Sardinaux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 83.705.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011177979/11.

(110206865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Sarucci, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8283 Kehlen, 20, Cité Beichel.

R.C.S. Luxembourg B 32.202.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011177980/11.

(110206870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

SBI Voskhod Capital S.à r.l. S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 161.153.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Référence de publication: 2011177981/10.

(110207472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Inpro Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 146.898.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 21 Décembre 2011

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

1 - L'Assemblée accepte la démission des Administrateurs:

- Monsieur Philippe CHANTEREAU, expert-comptable, né le 27 Avril 1962 à Blois (France), demeurant professionnellement au 63-65, Rue de Merl -L- 2146 Luxembourg.

- DINA INVESTMENT S.A., immatriculée au R.C.S. sous le numéro B80 063, avec siège social au 63-65 Rue de Merl L-2146 Luxembourg.

L'Assemblée élit en remplacement:

- SGF INTERNATIONAL S.A., immatriculée au R.C.S. sous le numéro B6466, avec siège social au 2 Rue Astrid, L-1143 Luxembourg.

- SUPRIMMO S.A., immatriculée au R.C.S. sous le numéro B56 846, avec siège social au 76 Rue Haard, L-4970 BETTANGE SUR MESS.

Le mandat des Administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2015.

Signatures

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2011179309/22.

(110208905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Skogsmössen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 88.414.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND ELEVEN,

ON THE 16TH OF DECEMBER.

Before the undersigned Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "Skogsmössen S.A.", a société anonyme, having its registered office in 412F, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B88414, incorporated by a deed of the notary Paul Bettingen, on the 19th of July, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C n°1412 on the 30th of September 2002, page 67754.

The meeting was opened by Monsieur Jean-Hugues DOUBET, employé privé, being in the chair, with professional address in 412F, route d'Esch à L-1471 Luxembourg,

who appointed as secretary Madame Martine STIEVEN, employée privée, with professional address in 412F, route d'Esch à L-1471 Luxembourg,

The meeting elected as scrutineer Monsieur Marc HUBERT, employé privé, with professional address in 412F, route d'Esch à L-1471 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Resolution to put the company SKOGSMOSSEN S.A. into liquidation.
2. Appointment of SGG-FFW S.A. as Liquidator and determination of its powers.
3. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III.- That the present meeting, representing one hundred per cent of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides the anticipated dissolution of the company with effect as on this day and to put the company into liquidation.

Second resolution

The general meeting decides to appoint as liquidator, SGG-FFW S.A., having its registered office in 412F, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, registered at the Register of Commerce in Luxembourg under the section B and the number B67905.

The meeting resolved that, in performing his duties, the Liquidator shall have the broadest powers as provided by Articles 144 to 148bis of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The Liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The Liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The Liquidator may in the name and on behalf of the company and in accordance with the law, redeem shares issued by the company.

The Liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The Liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the Liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then closed the meeting.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'AN MIL DEUX MILLE ONZE, LE SEIZE DECEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Skogsmossen S.A.», avec siège social à 412F, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section RCS Luxembourg B88414 et constituée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN en date du 19 juillet 2002, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 1412 du 30 septembre 2002, page 67754.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Hugues DOUBET, employé privé, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch à L-1471 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Martine STIEVEN, employée privée, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch à L-1471 Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc HUBERT, employé privé, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch à L-1471 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Résolution de mettre la société SKOGSMOSSEN S.A. en liquidation.
2. Nomination de SGG-FFW S.A. en qualité de liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur SGG-FFW S.A., avec siège social au 412F, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B67905.

L'assemblée a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le Liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le Liquidateur peut, au nom et pour le compte de la société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la société.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux actionnaires des avances sur le boni de liquidation.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du Liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'assemblée.

Le notaire soussignée qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte

Signé: J.-H. DOUBET, M. STIEVEN, M. HUBERT, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 19 décembre 2011. Relation: RED/2011/2782. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 20 décembre 2011.

C. DELVAUX.

Référence de publication: 2011176863/129.

(110206495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Malcolm & Peter International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 108.563.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 19 décembre 2011, Monsieur Hocine HAMOUCHE, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Madame Sarah BRAVETTI, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, et Madame Caroline FELTEN, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, ont été nommés administrateurs de catégorie A au Conseil d'Administration en remplacement des Administrateurs de catégorie A démissionnaires, LAN-NAGE S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, représentée par Madame Marie BOURLOND représentant permanent, KOFFOUR S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, représentée par Monsieur Guy BAUMANN représentant permanent, et VALON S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, représentée par Monsieur Guy KETTMANN représentant permanent.

Leur mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg, le 21 DEC. 2011.

Pour: MALCOLM & PETER INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Caroline Felten

Référence de publication: 2011179357/22.

(110208797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Schengen Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5441 Remerschen, 28, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 88.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011177983/11.

(110207090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

AMP Capital Strategic Infrastructure Trust of Europe (EUR) SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé, (anc. Strategic Infrastructure Trust of Europe (EUR) SICAV-SIF).

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 138.814.

In the year two thousand and eleven, on the first day of the month of December.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of STRATEGIC INFRASTRUCTURE TRUST OF EUROPE (EUR) SICAV-SIF, a partnership limited by shares (société en commandite par actions), in the form of an investment company with variable capital (société d'investissement à capital variable or SICAV) organised as a specialised investment fund (fonds d'investissement spécialisé), having its registered office at 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138.814, incorporated by a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, dated May 7, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1484 dated June 16, 2008 (the Fund). The articles of association of the Fund (the Articles) have been amended for the last time on March 12, 2009 by a deed drawn up by the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 717 dated April 2, 2009.

The Meeting is chaired by Mr Raymond THILL, "maître en droit", with professional address at L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo, Grand Duchy of Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appointed as secretary Mrs Marie-Christine TURBANG, lawyer, with professional address at L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen, Grand Duchy of Luxembourg (the Secretary).

The Meeting elected as scrutineer, Mrs Lamia FERHAT, jurist, with professional address at L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen, Grand Duchy of Luxembourg (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to as the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the Meeting is as follows:

Agenda

1. Approval of the change of name of "Strategic Infrastructure Trust of Europe (EUR) SICAV-SIF" to "AMP Capital Strategic Infrastructure Trust of Europe (EUR) SICAV-SIF";

2. Subsequent amendment of article 1 of the articles of association to reflect such name change;

3. Miscellaneous.

II. The powers of attorney of the represented shareholders and the number of the shares are shown on an attendance list. This attendance list signed by the attorney-in-fact of the represented shareholders and the undersigned notary, together with the proxies of the represented shareholders, after having been signed *ne varietur*, will remain annexed to the present deed.

III. It appears from the said attendance list, that one hundred and fourteen million nine hundred and three thousand thirty-three (114,903,033) shares representing 99.97% of the share capital of the Fund in circulation are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda which have previously been communicated to the shareholders present and represented, each of them expressly declaring to acknowledge it.

IV. After deliberation, the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to approve the change of name of the Fund from "Strategic Infrastructure Trust of Europe (EUR) SICAV-SIF" to "AMP Capital Strategic Infrastructure Trust of Europe (EUR) SICAV-SIF".

Second resolution

The Meeting resolves to amend article 1 of the articles of association of the Fund which shall forthwith read as follows:

" **Art. 1. Name.** There exists among the subscribers and all those who may become owners of the shares of the Company, hereafter issued (the Shareholders) (the Shares), a Luxembourg corporate partnership in the form of a "société en commandite par actions" qualifying as a "société d'investissement à capital variable" organised as a "fonds d'investis-

sement spécialisé" pursuant to the law of February 13, 2007 relating to specialised investment funds (the 2007 Law) under the name of AMP Capital Strategic Infrastructure Trust of Europe (EUR) SICAV-SIF (hereafter the Company)."

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Fund as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le premier jour de décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des Actionnaires de «STRATEGIC INFRASTRUCTURE TRUST OF EUROPE (EUR) SICAV-SIF», une société en commandite par actions, sous la forme d'une société d'investissement à capital variable or SICAV organisée comme un fonds d'investissement spécialisé, dont le siège social est sis 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.814, constituée par acte de Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1484 en date du 16 juin 2008 (le Fonds). Les statuts du Fonds (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 12 mars 2009 par un acte dressé par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 717 en date du 2 avril 2009.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo, Grand Duché de Luxembourg (le Président).

Le Président a nommé comme secrétaire Madame Marie-Christine TURBANG, avocat, ayant son adresse professionnelle à L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen, Grand Duché de Luxembourg (le Secrétaire).

L'Assemblée a choisi comme scrutateur Madame Lamia FERHAT, juriste, ayant son adresse professionnelle à L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen, Grand Duché de Luxembourg le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont collectivement désignés comme le Bureau.

Le Bureau ayant ainsi été formé, le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Approbation du changement de dénomination sociale de «Strategic Infrastructure Trust of Europe (EUR) SICAV-SIF» à «AMP Capital Strategic Infrastructure Trust of Europe (EUR) SICAV-SIF».

2. Modification subséquente de l'article 1 des Statuts pour refléter ce changement;

3. Divers.

II. Les procurations des Actionnaires représentés et le nombre d'actions sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence signée par le mandataire des Actionnaires représentés et le notaire instrumentant, ainsi que les procurations des Actionnaires représentés, après signature ne varietur, resteront annexées au présent acte.

III. Il ressort de ladite liste de présence, que cent quatorze millions neuf cent trois mille trente-trois (114.903.033) actions représentant 99,97% du capital social du Fonds en circulation sont présentes ou représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour qui ont été communiqués aux Actionnaires présents ou représentés, chacun d'entre eux déclarant expressément le reconnaître.

IV. Après délibération, l'Assemblée a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination sociale du Fonds de «Strategic Infrastructure Trust of Europe (EUR) SICAV-SIF» à «AMP Capital Strategic Infrastructure Trust of Europe (EUR) SICAV-SIF».

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 1 des Statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

“ **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui pourraient devenir propriétaires des actions de la Société ci-après créées (les Actionnaires) (les Actions), une société en commandite par actions luxembourgeoise sous la forme d'une société d'investissement à capital variable organisée comme un fonds d'investissement spécialisé

conformément à la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la Loi de 2007) sous la dénomination AMP Capital Strategic Infrastructure Trust of Europe (EUR) SICAV-SIF (ci après la Société).”

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au Fonds en raison du présent acte s'élèvent à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: R. Thill, M.-C. Turbang, L. Ferhat et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 05 décembre 2011. LAC/2011/54042. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Référence de publication: 2011176880/121.

(110205504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Schomburg-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 23, Potaschberg.

R.C.S. Luxembourg B 41.714.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich.

Patrick SERRES

Notaire

Référence de publication: 2011177985/12.

(110207243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Odyssey Opportunities 17 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 104.186,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 138.436.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société du 21 décembre 2011

L'associé unique a décidé d'accepter, avec effet immédiat, la démission des personnes suivantes en tant que gérants de la société:

- Zita Saurel;
- Ingrid Moinet; et
- Yves Cheret.

L'associé unique a décidé d'élire, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de la société:

- Alexander Leslie John King, demeurant professionnellement au 2, More London Riverside, SE1 2AP Londres, Royaume Uni, en tant que nouveau gérant A;
- Jonathan Boyes, demeurant professionnellement au 2, More London Riverside, SE1 2AP Londres, Royaume, en tant que nouveau gérant A;
- François Champon, demeurant professionnellement au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveau gérant B.

En conséquence, le conseil de gérance de la société sera dorénavant composé comme suit:

- Alexander Leslie John King (gérant A);
- Jonathan Boyes (gérant A);
- François Champon (gérant B); and

- Nadia Dziwinski (gérant B).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Odyssey Opportunities 17 S.à r.l.

Référence de publication: 2011178918/29.

(110208180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

BMT, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 112.853.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 20 décembre 2011 a pris note du non renouvellement de la candidature de Madame Michelle DELFOSSE aux fonctions d'administrateur de la société et a nommé en remplacement:

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur A, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 2012.

L'assemblée générale du 20 décembre 2011 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur A, Président, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur B, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 2012.

L'assemblée générale du 20 décembre 2011 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- FIDUCIAIRE CABEXCO, commissaire aux comptes, Centre Helfent, 1, rue Pletzer, 8080 Bertrange, R.C.S. Luxembourg B 139.890.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 2012.

Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Pour BMT

Société anonyme

Référence de publication: 2011179561/25.

(110210230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Elf Investment Nominee S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 152.794.

—
Extrait des décisions de l'associé unique du 13 décembre 2011

- L'associé unique décide de nommer comme gérants de Catégorie A pour une durée indéterminée:

1. Monsieur Eytan HANOUNA, né le 1^{er} septembre 1972 à Casablanca (Maroc), demeurant F-75017 Paris, 44, rue Cardinet.

2. Madame Melissa Anne LEADER, née le 10 août 1979 à Cape Town (Afrique du Sud), demeurant professionnellement 3638 Wigmore Street, Westminster, W1U 2LJ Londres, Royaume-Uni

- L'associé unique décide de nommer comme gérant de Catégorie B pour une durée indéterminée:

1. Monsieur Frédéric DEFLORENNE, né le 4 octobre 1973 à Charleroi (Belgique), demeurant professionnellement 3-11, rue du Fort Bourbon, L-124 9 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011178599/20.

(110208190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Schuler S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 5.445.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2011177986/11.

(110207011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Semerca Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 64.444.

Extrait des délibérations du conseil d'administration du 13 décembre 2011

Le siège social de la société a été transféré à 1, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2011177989/11.

(110206789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Balmain Eagle Invest S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 111.212.

In the year two thousand and eleven, on the ninth day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Balmain Asset Management LLP, a limited liability partnership, having its registered office at 25, Heathmans Road, SW6 4TJ London, United Kingdom, registered with the Company House under company number OC312849, (the "Sole Partner"),

here represented by Mrs. Delphine Tempé, Attorney-at-Law, residing professionally at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 7 December 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

It is the Sole Partner of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "Balmain Eagle Invest S.à r.l." governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Carré Bonn, 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 111.212 and incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, dated 3 October 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 188 page 9020 dated 26 January 2006 (hereafter referred to as the "Company"). The Company's articles of incorporation (the "Articles") have been amended on 4 November 2005 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 824 page 39538 dated 25 April 2006.

The share capital of the Company is currently set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) share quotas (parts sociales) of one hundred Euros (EUR 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

All this having been declared, the appearing party, holding 100% of the share capital of the Company, represented as stated here above, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has decided to vote on all items of the following agenda:

a) Approval of the interim financial statements established for the period from 1st January 2011 to 10 November 2011 (the "Interim Financial Statements");

- b) Vote on the discharge of the board of managers of the Company for the performance of their duties for the period from 1st January 2011 to the day of putting the Company into liquidation;
- c) Early dissolution of the Company and putting of the Company into liquidation;
- d) Appointment of a liquidator (“liquidateur”) and determination of its powers; and
- e) Miscellaneous.

First resolution

The Sole Partner RESOLVES to approve the Interim Financial Statements.

Second resolution

The Sole Partner RESOLVES to grant discharge to the members of the board of managers of the Company with respect to the performance of their duties for the period from 1st January 2011 to the date hereof.

Third resolution

In compliance with the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the “Law”), the Sole Partner RESOLVES to dissolve the Company and to start liquidation proceedings.

Fourth resolution

The Sole Partner DECIDES to appoint as liquidator (“liquidateur”) of the Company:

- Balmain Asset Management LLP, a limited liability partnership, having its registered office at 25, Heathmans Road, SW6 4TJ London, United Kingdom, registered with the Company House under company number OC312849, (the “Liquidator”).

The aforesaid Liquidator (“liquidateur”) must realise the whole of the assets and liabilities of the Company. The Liquidator (“liquidateur”) is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect rely fully on the books of the Company, especially the Interim Financial Statements drawn up as at 10 November 2011.

The Liquidator (“liquidateur”) may under its own responsibility and regarding special or specific transactions, delegate such part of its powers as it may deem fit, to one or several representatives.

The Liquidator (“liquidateur”) binds validly and without limitation the Company in the process of being liquidated.

The Liquidator (“liquidateur”) has the authority to perform and execute all transactions provided for in Articles 144 and 145 of the Law, without specific authorisation therefore from a general partners’ meeting.

The Liquidator (“liquidateur”) may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts or it may transfer all assets and liabilities of the Company to its sole shareholder upon commitment of the latter to pay any debts incurred presently or in the future.

Closure of the meeting

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2,000.-.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française:

L’an deux mille onze, le neuvième jour de décembre,

Par-devant, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Balmain Asset Management LLP, une limited liability partnership, ayant son siège social au 25, Heathmans Road, SW6 4TJ Londres, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Companies House sous le numéro de société OC312849, (l’“Associé Unique”),

ici représentée par Madame Delphine Tempé, Avocat à la Cour, résidant professionnellement au 291, route d’Arlon, L-1150 Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée le 7 décembre 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La partie comparante, représentée comme indiquée ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

Qu’elle est l’Associé Unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de «Balmain Eagle Invest S.à r.l.», régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à Carré Bonn, 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de

Luxembourg sous le numéro B 111.212 et constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 3 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 188 page 9020 en date du 26 janvier 2006 (ci-après désignée comme la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés le 4 novembre 2005 suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 824 page 39538 en date du 25 avril 2006.

Le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur de cent Euros (EUR 100,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

Ceci ayant été déclaré, la partie comparante, dûment représentée comme décrit ci-dessus, détenant 100% du capital social de la Société, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et a décidé de voter sur tous les points de l'agenda reproduit ci-après:

- a) Approbation des états financiers intérimaires établis pour la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 10 novembre 2011 (les "Etats Financiers Intérimaires");
- b) Vote sur la décharge au conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat durant la période allant du 1^{er} janvier 2011 au jour de la mise en liquidation de la Société;
- c) Dissolution anticipée de la Société et mise en liquidation de la Société;
- d) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs; et
- e) Divers.

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'approuver les Etats Financiers Intérimaires.

Seconde résolution

L'Associé Unique DECIDE de donner décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'accomplissement de leur mandat pour la période allant du 1^{er} janvier 2011 jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), l'Associé Unique DECIDE de dissoudre la Société et de procéder à sa mise en liquidation volontaire.

Quatrième résolution

L'Associé Unique DECIDE de nommer en tant que liquidateur de la Société:

- Balmain Asset Management LLP, une limited liability partnership, ayant son siège social au 25, Heathmans Road, SW6 4TJ Londres, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Companies House sous le numéro de société OC312849, (le "Liquidateur").

Le Liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la Société. Le Liquidateur est dispensé de l'obligation de dresser un inventaire et peut à ce titre se référer pleinement aux écritures de la Société sur la comptabilité de la Société, en particulier les Etats Financiers Intérimaires au 10 novembre 2011.

Le Liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Le Liquidateur peut engager valablement et sans limitation la Société en cours de liquidation.

Le Liquidateur dispose du pouvoir pour toutes les opérations prévus aux Articles 144 et 145 de la Loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Le Liquidateur peut payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes ou il peut transférer tout l'actif et le passif de la Société à son associé unique sur accord de ce dernier de payer toutes les dettes actuelles encourues ou futures.

Clôture de l'assemblée

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande de la même comparante, il est déclaré qu'en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à EUR 2.000.-.

DONT ACTE notarié, dressé et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire instrumentant.

Signé: D. TEMPÉ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2011. Relation: LAC/2011/56380. Reçu douze euros (12.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Référence de publication: 2011178469/142.

(110208707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Financière Ring S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 137.774.

—
Extrait des décisions de l'associé unique du 13 décembre 2011

- L'associé unique décide de nommer comme gérants de Catégorie A pour une durée indéterminée:

1. Monsieur Eytan HANOUNA, né le 1^{er} septembre 1972 à Casablanca (Maroc), demeurant F-75017 Paris, 44, rue Cardinet.

2. Madame Melissa Anne LEADER, née le 10 août 1979 à Cape Town (Afrique du Sud), demeurant professionnellement 3638 Wigmor Street, Westminster, W1U 2LJ Londres, Royaume-Uni

- L'associé unique décide de nommer comme gérant de Catégorie E pour une durée indéterminée:

1. Monsieur Frédéric DEFLORENNE, né le 4 octobre 1973 à Charleroi (Belgique), demeurant professionnellement 3-11, rue du Fort Bourbon, L-124 9 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011178649/20.

(110208189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

SGAM AI HDG Partners, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.975.

—
Les comptes annuels pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 27 avril 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011177992/11.

(110206993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Setrapar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 38.263.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011177991/9.

(110206716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

McCormick Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: PLN 50.040,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 160.664.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

De nommer la personne suivante en tant que gérant de classe A de la Société:

- M. Louis Johannes de Lange, né le 23 mai 1969 à Eindhoven, Pays-Bas, résidant professionnellement au 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, avec effet au 1^{er} novembre 2011 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Gérants de classe A:

M. Louis Johannes de Lange

Mme. Irene Diego Tejedor

Gérants de classe B:

M. Darren Anthony Steele

M. Paul Nolan

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2011

McCormick & Company, Incorporated.

Référence de publication: 2011178869/23.

(110208925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

LaSalle UK Property Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 95.818.

In the year two thousand and eleven, on the tenth day of November.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LaSalle UK Commercial Management Company S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 95 851, acting in its own name and on behalf of LaSalle UK Commercial Property Fund (in liquidation), a mutual investment fund organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg,

represented by Mr. Raphaël Poncelet, chartered accountant, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on November 10, 2011.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated above, acting in its capacity as sole shareholder (the "Sole Shareholder") of LaSalle UK Property Company S.à r.l. (the "Company"), a limited liability company ("société à responsabilité limitée") with its registered office at 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 95 818, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary on 23 September 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 1124 on 29 October 2003, which has been amended for the last time by a deed of the undersigned notary of 19 May 2011, published in the Mémorial, number 2396 of 6th October 2011,

has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder approves that the Company repurchases two thousand one hundred and twenty (2,120) shares of Class C, one thousand four hundred and fifty (1,450) shares of Class F, one thousand four hundred and thirty-five (1,435) shares of Class H and three thousand four hundred and eighty-one (3,481) shares of Class I, each of them having a nominal value of twenty Pounds (GPB 20.-).

Second resolution

The Sole Shareholder decides to reduce the share capital of the Company by an amount of one hundred and sixty-nine thousand seven hundred and twenty Pounds Sterling (GBP 169,720.-), in order to bring it from its current amount of one hundred and seventy-nine thousand seven hundred and forty Pounds Sterling (GBP 179,740.-), down to ten thousand twenty Pounds Sterling (GBP 10,020.-), through the cancellation of two thousand one hundred and twenty (2,120) shares of Class C, one thousand four hundred and fifty (1,450) shares of Class F, one thousand four hundred and thirty-five (1,435) shares of Class H and three thousand four hundred and eighty-one (3,481) shares of Class I, each of them having a nominal value of twenty Pounds (GPB 20.-), which have all been previously acquired by the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder decides to increase the share capital by an amount of one thousand nine hundred and eighty Pounds Sterling (GBP 1,980.-) so as to raise it from its present amount – after reduction-of ten thousand twenty Pounds Sterling (GBP 10,020.-) up to twelve thousand Pounds Sterling (GBP 12,000.-) by the issue of ninety-nine (99) new Class A shares having a par value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) each.

The ninety-nine (99) new Class A shares are subscribed by LaSalle UK Commercial Management Company S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) created and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, acting in its own name and on behalf of LaSalle UK Commercial Property Fund (in liquidation), a mutual investment fund organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, here represented as aforementioned and fully paid up by the allocation of one thousand nine hundred and eighty Pounds Sterling (GBP 1,980.-) out of the legal reserve, into the share capital.

Evidence of the legal reserve has been given to the undersigned notary by a balance sheet on 30 September 2011.

The balance sheet, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary will remain attached to this deed to be filed with it with the registration authorities.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to decrease the legal reserve after allocation to the share capital from its present amount of thirty-six thousand eight hundred and four Pounds Sterling (GBP 36,804.-) to one thousand two hundred Pounds Sterling (GBP 1,200.-) by the creation of a free reserve of thirty-five thousand six hundred and four Pounds Sterling (GBP 35,604.-).

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 6.** The share capital is fixed at twelve thousand Pounds (GBP 12,000.-) represented by six hundred (600) shares of Class A. The shares of Class A do not have any exclusive right to obtain all the net proceeds from the disposal of a property.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,500.-.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LaSalle UK Commercial Management Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social à 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg,

immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95 851, agissant en son nom propre et pour compte de LaSalle UK Commercial Property Fund (en liquidation), un fonds commun de placement régi par les lois du Grand-Duché de Luxembourg,

représentée par Monsieur Raphaël Poncet, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 novembre 2011.

La procuration signée "*ne varietur*" par la mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée en sa qualité d'associée unique (l'"Associée Unique") de LaSalle UK Property Company S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95 818, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire soussigné en date du 23 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (le "Mémorial"), numéro 1124, du 29 octobre 2003, qui a été modifié en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 mai 2011 publié au Mémorial, numéro 2396 du 6 octobre 2011,

a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique approuve le rachat par la Société de deux mille cent vingt (2.120) parts sociales de catégorie C, de mille quatre cent cinquante (1.450) parts sociales de catégorie F, de mille quatre cent trente-cinq (1.435) parts sociales

de catégorie H et de trois mille quatre cent quatre-vingt-une (3.481) parts sociales de catégorie I, d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de cent soixante-neuf mille sept cent vingt Livres Sterling (GBP 169.720,-), pour le ramener de son montant actuel de cent soixantedix-neuf mille sept cent quarante Livres Sterling (GBP 179.740,-) à dix mille vingt Livres Sterling (GBP 10.020,-), par l'annulation de deux mille cent vingt (2.120) parts sociales de catégorie C, de mille quatre cent cinquante (1.450) parts sociales de catégorie F, de mille quatre cent trente-cinq (1.435) parts sociales de catégorie H et de trois mille quatre cent quatre-vingt-une (3.481) parts sociales de catégorie I, d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune, lesquelles ont toutes été acquises préalablement par la Société.

Troisième résolution

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de mille neuf cent quatre-vingt Livres Sterling (GBP 1.980) pour le porter de son montant actuel - après réduction-de dix mille vingt Livres Sterling (GBP 10.020,-) à douze mille Livres Sterling (GBP 12.000,-) par l'émission de quatre-vingt-dix-neuf (99) nouvelles parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune.

Les quatre-vingt-dix-neuf (99) nouvelles parts sociales de catégorie A sont souscrites par LaSalle UK Commercial Management Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, agissant en son propre nom et pour compte de LaSalle UK Commercial Property Fund (en liquidation), un fonds commun de placement organisé selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ici représenté comme il est dit ci-avant et entièrement libérées par allocation de la somme de mille neuf cent quatre-vingt Livres Sterling (GBP 1.980,-) de la réserve légale.

La preuve de l'existence de la réserve légale a été apportée au notaire instrumentant par un bilan au 30 septembre 2011.

Le bilan après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Quatrième résolution

L'Associée Unique décide de diminuer la réserve légale après l'allocation au capital social de son montant actuel de trente-six mille huit cent quatre Livres Sterling (GBP 36.804,-) à mille deux cents Livres Sterling (GBP 1.200,-) par la constitution d'une réserve libre de trente-cinq mille six cent quatre Livres Sterling (GBP 35.604,-).

Cinquième résolution

Suite à l'adoption des résolutions précédentes, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille Livres Sterling (GBP 12.000,-), représenté par six cents (600) parts sociales de la catégorie A. Les parts de la catégorie A n'ont aucun droit exclusif d'obtenir tout du produit net de cession d'une propriété.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte est évalué à environ EUR 1.500.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte notarié, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. PONCELET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 novembre 2011. Relation: LAC/2011/51356. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Référence de publication: 2011178835/151.

(110208208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

P&P Worldwide Communications S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 29, rue du Fort Neipperg.

R.C.S. Luxembourg B 89.258.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 24 novembre 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur Pascale MILLIM, attachée d'administration, et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré close pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- la société à responsabilité limitée P&P WORLDWIDE COMMUNICATIONS Sàrl, avec siège social à L-2230 Luxembourg, 29, rue du Fort Neipperg, de fait inconnue à cette adresse,

Pour extrait conforme

Pascale MILLIM

Le liquidateur

Référence de publication: 2011178338/18.

(110208161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

SGAM AI HDG Partners, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.975.

—
Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011177993/10.

(110206994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

SGAM AI Hudson, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 102.392.

—
Les comptes annuels pour la période du 1^{er} avril 2008 au 27 avril 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011177994/11.

(110206995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Shanghailux Entreprise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8363 Leesbach, Vallée des sept Châteaux.

R.C.S. Luxembourg B 74.489.

—
Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour SHANGHAILUX ENTREPRISE SARL

Signature

Référence de publication: 2011177995/12.

(110206806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Petrotec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 115.109.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 19 décembre 2011

L'associé unique de la Société:

- approuve le rapport de l'auditeur à la liquidation daté du 16 décembre 2011;
- donne décharge au liquidateur, à l'auditeur à la liquidation et aux gérants de la Société;
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 19 décembre 2011;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante: SGG S.A. 412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Petrotec S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011178942/21.

(110208937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

ING Private Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 79.669.

L'an deux mille onze, le quinze décembre.

Par-devant nous Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société ING Private Capital Management S.A., une société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, constituée suivant acte reçue par Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, le 14 décembre 2000, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»), n° 564 du 24 juillet 2001 et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 79.669 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné, le 30 décembre 2010, publié au Mémorial C sous le numéro 664 le 7 avril 2011.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Alexander Semik, juriste, domicilié professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Monsieur Dirk Zunker, juriste, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Monsieur Guillaume André, juriste, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1. Approbation du Projet Commun de Fusion préparé conformément à l'Article 261 (1) et (2) de la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915») qui sera publié au Mémorial C du 14 Novembre 2011, en application de l'Article 262 (1) de la Loi de 1915.

2. Approbation de la fusion par absorption entre la Société en tant que société absorbée et ING Investment Management Luxembourg S.A., une société anonyme ayant son siège social au 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.977 («ING IM Lux») en tant que société absorbante (la «Fusion») conformément aux Articles 261 et suivant de la Loi de 1915, la Fusion étant considérée comme accomplie d'un point de vue comptable le 1^{er} janvier 2011.

3. Reconnaissance de l'accomplissement de toutes les formalités applicables prévues dans l'Article 267 (1) a), b) et e) de la Loi de 1915 en relation avec le droit de chaque actionnaire de vérifier les documents de la Fusion au siège social de la Société au moins un mois avant la date de l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la Société.

4. Dissolution sans liquidation de la Société et annulation qui en suit de toutes les actions de la Société à la date effective de la Fusion conformément à l'Article 274 (1) d) de la Loi de 1915.

5. Décharge des membres du conseil d'administration de la Société et détermination du lieu où les documents et archives de la Société seront conservés pour une période de cinq ans.

6. Reconnaissance de l'effectivité de la Fusion au 31 décembre 2011 (la «Date d'Effet»).

(ii) Que l'actionnaire unique présent ou représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté et le nombre d'actions détenues par l'actionnaire ont été indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par l'actionnaire présent, les mandataires de l'actionnaire représenté, le bureau de l'assemblée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

(iii) Que la procuration de l'actionnaire unique présent ou représenté, signée par le mandataire, le bureau de l'assemblée et le notaire soussigné resteront aussi attachées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée; l'actionnaire unique présent ou représenté a déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée et a été formellement convoqué.

(v) Que conformément à l'Article 267 (1) de la Loi de 1915, les documents suivants ont été mis à la disposition de l'actionnaire unique de la Société au siège social de la Société au moins un (1) mois avant la date de la présente assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société appelée pour approuver la fusion:

– le projet commun de fusion entre la Société et ING IM Lux concernant la fusion par absorption de la Société par ING IM Lux (le «Projet Commun de Fusion») daté du 2 novembre 2011 et publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 14 novembre 2011, numéro 2771;

– Les comptes annuels et le rapport de gestion des sociétés fusionnantes pour les trois dernières années, c.-à-d. les années financières 2008, 2009 et 2010; et

– le rapport du réviseur d'entreprises indépendant en date du 2 novembre 2011 conformément à l'Article 266 (3) et 26-1 de la Loi de 1915.

Une attestation de la Société certifiant la disponibilité de ces documents restera annexée au présent acte.

(vi) Que l'actionnaire unique de la Société et d'ING IM Lux a renoncé à l'exigence:

- d'un état comptable arrêté à une date qui ne doit pas être antérieure au premier jour du troisième mois précédant la date du Projet Commun de Fusion (conformément à l'article 267 (1) 2^{ème} alinéa de la Loi de 1915).

- d'un rapport détaillant le Projet Commun de Fusion rédigé par les conseils d'administration des sociétés fusionnantes (conformément à l'Article 265 (3) de la Loi de 1915).

- de l'examen et d'un rapport écrit de l'expert indépendant du Projet Commun de Fusion (conformément à l'Article 266 (5) de la Loi de 1915).

(vii) Que le Projet Commun de Fusion daté du 2 novembre 2011 a été déposé le 7 novembre 2011 au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg et a été publié au Mémorial C, numéro 2771 du 14 novembre 2011, conformément à l'Article 262 de la Loi de 1915. Il sera ainsi examiné et approuvé par l'actionnaire unique de la Société.

(viii) Que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a pris, à chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé, après en avoir pris connaissance, d'approuver le Projet Commun de Fusion.

Seconde résolution

L'assemblée a décidé d'approuver la fusion par absorption de la Société par ING IM Lux telle que décrite dans le Projet Commun de Fusion et publié au Mémorial C, numéro 2771 du 14 novembre 2011.

A cet égard, l'assemblée a décidé d'approuver le transfert par effet de la loi de tous les actifs et passifs de la Société à ING IM Lux avec effet uniquement d'un point de vue comptable au 1^{er} janvier 2011.

Troisième résolution

L'assemblée a pris acte de la renonciation par l'actionnaire unique de la Société de:

(i) l'état comptable arrêté à une date qui ne doit pas être antérieure au premier jour du troisième mois précédant la date du Projet Commun de Fusion au cas où les derniers comptes annuels se rapportent à un exercice dont la fin est antérieure de plus de six mois à cette date (conformément à l'article 267 (1) 2^e alinéa de la Loi de 1915);

(ii) le rapport détaillant la Projet Commun de Fusion préparé par les conseils d'administration des sociétés fusionnantes (conformément à l'Article 265 (3) de la Loi de 1915); et

(iii) l'examen et le rapport écrit de l'expert indépendant sur le Projet Commun de Fusion (conformément à l'Article 266 (5) de la Loi de 1915).

Quatrième résolution

L'assemblée a décidé d'approuver la dissolution sans liquidation de la Société et l'annulation qui en suit de toutes les actions de la Société à la Date d'Effet de la Fusion conformément à l'Article 274 (1) d) de la Loi de 1915.

Cinquième résolution

L'assemblée a décidé de donner décharge aux membres du conseil d'administration de la Société pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'à la Date d'Effet de la Fusion et de conserver les documents et archives de la Société au 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, pour une période de cinq ans.

Sixième résolution

L'assemblée a décidé de prendre acte de la Date d'Effet de la Fusion qui est fixée au 31 décembre 2011.

Constat

Conformément à l'Article 271 (2) de la Loi de 1915, le notaire soussigné certifie l'existence et la validité des actes légaux et des formalités incombant à la Société auprès de laquelle il instrumente et du Projet Commun de Fusion.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à trois mille deux cents euros (EUR 3.200.-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg par le notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants et aux membres du bureau connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Follows the english translation of the above deed:

In the year two thousand eleven, on the fifteenth December.

Before Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of ING Private Capital Management S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Reginald Neuman, notary then residing in Luxembourg, on 14 December 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C"), n° 564 of 24 July 2001 and registered at the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 79669 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 30 December 2010, published in the Mémorial C number 664 of 7 April 2011.

The meeting was opened with Mr Alexander Semik, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr Dirk Zunker, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Guillaume André, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following statements and declarations:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1. Approval of the common draft terms of merger drawn up in accordance with Article 261 (1) and (2) and to be published in the Mémorial C, on 14 November 2011, in accordance with Article 262 (1) of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law").

2. Approval of the merger by absorption between the Company as the absorbed company and ING Investment Management Luxembourg S.A., a société anonyme with registered office at 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies registry under number B 98977 ("ING IM Lux") as the absorbing company (the "Merger") in accordance with Articles 261 ff. of the 1915 Law, the Merger being considered as accomplished from an accounting perspective with effect as of 1 January 2011.

3. Acknowledgement of the accomplishment of all then applicable formalities prescribed in Article 267 (1) a), b) and e) of the 1915 Law in relation to the right of each shareholder to inspect the Merger documentation at the registered office of the Company at least one month before the date of the extraordinary general meeting of the sole shareholder of the Company.

4. Dissolution without liquidation of the Company and subsequent cancellation of all shares of the Company at the effective date of the Merger in accordance with Article 274 (1) d) of the 1915 Law.

5. Discharge of the members of the board of directors of the Company and determination of the place where the books and records of the Company will be kept for a period of five years.

6. Acknowledgement of the effectiveness of the Merger as of 31 December 2011 (the "Effective Date").

(ii) That the sole shareholder present or represented, the proxyholders of the represented shareholder and the number of shares held by the sole shareholder were shown on an attendance list; this attendance list, signed by the present shareholder, the proxyholders of the represented shareholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

(iii) That the proxy of the represented shareholder, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the entire share capital of the Company was represented at the meeting; the sole shareholder present or represented declared that it has been informed of the agenda of the meeting and declared having been formally convened.

(v) That in accordance with Article 267 (1) of the 1915 Law, the following documents have been put at the disposal of the sole shareholder of the Company at the Company's registered office at least one (1) month prior to the date of the present extraordinary general meeting of shareholders of the Company convened to approve the merger:

- the common draft terms of merger between the Company and ING IM Lux regarding the merger by absorption of the Company by ING IM Lux (the "Common Draft Terms of Merger");

- the annual accounts and the management reports of the merging companies for the last three financial years, i.e. 2008, 2009 and 2010; and

- the report of the independent auditor in accordance with Article 266 (3) and 26-1 of the 1915 Law.

An attestation from the Company certifying as to the availability of these documents will remain annexed to the present deed.

(vi) That the sole shareholder of the Company and ING IM Lux has waived the requirement of:

- an accounting statement not older than three months preceding the date of the Common Draft Terms of Merger, (in accordance with Article 267 (1) 2nd paragraph of the 1915 Law).

- the explanatory memorandum to the Common Draft Terms of Merger drawn up by the boards of directors of the merging companies (in accordance with Article 265 (3) of the 1915 Law).

- the examination and the written report of the independent expert on the Common Draft Terms of Merger (in accordance with Article 266 (5) of the 1915 Law).

(vii) That the Common Draft Terms of Merger have been lodged with the Luxembourg Trade and Companies Registry on 7 November 2011 and have been published in the Mémorial C, number 2771 of 14 November 2011, in accordance with Article 262 of the 1915 Law. It shall then be examined and approved by the sole shareholder of the Company.

(viii) That the extraordinary general meeting of shareholders then adopted the following resolutions each time by unanimous vote:

First resolution

After examination, the meeting resolved to approve the Common Draft Terms of Merger.

Second resolution

The meeting resolved to approve the merger by absorption of the Company by ING IM Lux as contemplated by the Common Draft Terms of Merger and published in the Mémorial C, number 2771 of 14 November 2011.

In this respect, the meeting resolved to approve the transfer by operation of law of all assets and liabilities of the Company to ING IM Lux with effect for accounting purposes as of 1 January 2011.

Third resolution

The meeting resolved to acknowledge the waiver by the sole shareholder of the Company of:

- (i) the accounting statement not older than three months preceding the date of the common Common Draft Terms of Merger, if the last annual accounts relate to a financial year which ended more than six months before that date (in accordance with Article 267 (1) 2nd paragraph of the 1915 Law);

- (ii) the explanatory memorandum to the Common Draft Terms of Merger drawn up by the boards of directors of the merging companies (in accordance with Article 265 (3) of the 1915 Law); and

- (iii) the examination and the written report of the independent expert on the Common Draft Terms of Merger (in accordance with Article 266 (5) of the 1915 Law).

Fourth resolution

The meeting resolved to approve the dissolution without liquidation of the Company and subsequent cancellation of all shares of the Company at the effective date of the Merger in accordance with Article 274 (1) d) of the 1915 Law.

Fifth resolution

The meeting resolved to grant discharge to the members of the board of directors of the Company for the execution of their mandate until the Effective Date and to keep the books and records of the Company at 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg for a period of five years.

12554

Sixth resolution

The meeting resolved to acknowledge the effectiveness of the Merger as of 31 December 2011.

Notary's statement

In accordance with Article 271 (2) of the 1915 Law, the undersigned notary certifies the existence and the validity of the legal acts and formalities required of the Company in respect of which he is acting and of the Draft Common Terms of Merger.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at three thousand two hundred Euro (EUR 3,200.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by a English version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting, the members of the bureau, who are known to the undersigned notary by their surnames, first names, civil status and residences, such persons signed together with the undersigned notary this original deed.

Signé: A. SEMIK, D. ZUNKER, G. ANDRÉ, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 décembre 2011. Relation: LAC/2011/56944. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Référence de publication: 2011178774/221.

(110208106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Shiptrade Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 77.263.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2011:

- Les actionnaires prennent acte de l'expiration des mandats de a&c Management Services SARL, Madame Ingrid Hoolants et Taxioma SARL comme administrateurs à l'issue de cette assemblée et décident de reconduire leurs mandats pour une durée de 6 ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de 2016.

- Les actionnaires prennent acte de l'expiration du mandat de Monsieur Paul Janssens en tant que commissaire aux comptes à l'issue de cette assemblée et décident de reconduire son mandat pour une durée de 6 ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011177996/15.

(110207532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Siagep S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 100.853.

La convention de domiciliation conclue entre TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, la société SIAGEP S.A., société anonyme enregistrée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro RCS B 100 853, a été dénoncée avec effet immédiat par le domiciliataire en date du 21 décembre 2011; le siège de la société est ainsi dénoncé.

Trustconsult Luxembourg S.A.

Signatures

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2011177997/13.

(110207734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Ernst & Young, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 47.771.

—
EXTRAIT

Il convient de prendre note que le mandat de BDO Compagnie Fiduciaire en tant que réviseur d'entreprises agréé a pris fin le 2 décembre 2011.

Il résulte de l'assemblée générale des associés de la Société qui s'est tenue le 2 décembre 2011 que les décisions suivantes ont été prises:

- Il a été décidé de renommer:

* M. Alain Kinsch, demeurant 30, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

* M. Jean-Marie Gischer, demeurant 7, rue des Frênes, B-6700 Arlon, Belgique;

* M. Werner Weynand, demeurant 6, rue des Sangliers, L-7344 Steinsel, Grand-Duché de Luxembourg; et

* M. Jean-Michel Pacaud, demeurant 27, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

en tant que gérants de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012

- Il a été décidé de nommer BDO Audit, une société ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147570 en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 23 décembre 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011180262/26.

(110209879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Aurora Access S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8394 Olm, 28, rue de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 165.496.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendelf, den zweiten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine DECKER, mit Amtswohnsitz in Hesperange.

Sind erschienen:

1) Frau Haojiang ZOU, Hausfrau, geboren zu Shanghai (China), am 16. Februar 1966, wohnhaft in L- 8394 Olm, 28, rue de Kehlen,

2) Frau Qing XIE, Hausfrau, geboren zu Shanghai (China), am 15. November 1972, wohnhaft in CHN- 201108 Shanghai, Jin du Rd, 1000-88, Kirin Garden, 87,

hier vertreten durch Frau Haojiang ZOU, vorgeannt aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt am 1. Dezember 2011.

Die oben aufgeführte Vollmacht wird, nachdem sie durch den Vollmachtnehmer und dem unterzeichneten Notar "ne varietur" gegengezeichnet wurden, zusammen mit den Gesellschaftssatzungen zur Einregistrierung vorgelegt.

Welche Komparenten, beschlossen haben eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gründen zu wollen mit nachfolgender Satzung:

Titel I. - Rechtsform - Benennung - Sitz - Zweck - Dauer

Art. 1. Es wird andurch eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche geregelt wird durch nachfolgende Satzung im Rahmen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften.

Art. 2. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung handelt unter dem Namen "AURORA ACCESS S.à r.l."

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft ist in Olm.

Er kann durch Beschluss der Gesellschafter in jede andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Verkauf über das Internet sowie der Handel, Import und Export von modischen Schmuckstücken und Accessoires.

Die Gesellschaft kann sich namentlich mit allen Mitteln an anderen Unternehmen, Gesellschaften oder Geschäften mit einem identischen, ähnlichen oder verwandten Zweck beteiligen oder welche ihrem Gesellschaftszweck verbunden oder nützlich sind.

Es ist der Gesellschaft gestattet sämtliche mobiliare und immobiliare Geschäfte auszuführen welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen, oder zur Vervollkommnung des Hauptgesellschaftszweckes dienlich sein können.

Art. 5. Die Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer errichtet.

Titel II. - Kapital - Anteile

Art. 6. Das Stammkapital beträgt zwölfteusendfunfhundert Euro (12.500,- EUR), eingeteilt in einhundert (100) Anteile mit einem Nennwert von je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR).

Die Anteile wurden gezeichnet wie folgt:

1) Frau Haojiang ZOU, vorgenannt, fünfzig Anteile	50
2) Frau Qing XIE, vorgenannt, fünfzig Anteile	50
Total: einhundert Anteile	100

Alle Anteile wurden vollständig und in Bar eingezahlt, so dass ab heute der Gesellschaft der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) zur Verfügung steht, wie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen wurde, der dies ausdrücklich bestätigt.

Art. 7. Die Anteile sind unter Gesellschaftern frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich. Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der überlebenden Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der restlichen Anteile vertreten, an Erben übertragen werden.

Titel III. - Geschäftsführung

Art. 8. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter sein müssen, verwaltet. Sie werden vom den Gesellschaftern, ernannt und abberufen. Die Geschäftsführer werden für eine unbestimmte Zeit ernannt und sind zu jeder Zeit durch die Gesellschafter abberufbar.

Spezifische oder beschränkte Vollmachten können für bestimmte Angelegenheiten an einen oder mehrere Bevollmächtigte, die nicht Gesellschafter sein müssen, erteilt werden.

Art. 9. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte der Gesellschaft sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Titel IV. - Entscheidungen der Gesellschafter

Art. 10. Den Gesellschaftern sind sämtliche Entscheidungen, welche die Vollmachten des oder der Geschäftsführer überschreiten, vorbehalten.

Art. 11. Die entsprechenden Vorschriften des Gesetzes über die Handelsgesellschaften sind für die Beschlüsse der Generalversammlung zu beachten.

Art. 12. Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt, ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile innehat. Jeder Gesellschafter kann sich regelmäßig bei der Generalversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Titel V. - Geschäftsjahr - Bilanz - Gewinnverteilung

Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 14. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres, wird durch die Geschäftsführung ein Inventar der Aktiva und Passiva und eine Bilanz, welche das Inventar zusammenfasst, sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt. Der Saldo dieses Klontos, nach Abzug der allgemeinen Unkosten, Lasten, Abschreibungen und Rückstellungen ist der Nettogewinn der Gesellschaft.

Von dem Nettogewinn der Gesellschaft werden jährlich fünf Prozent (5%) der gesetzlichen Reserve der Gesellschaft zugeführt, solange bis die gesetzliche Reserve ein Zehntel des Kapitals beträgt. Sollte zu einem gegebenen Augenblick und aus irgendeinem Grunde, die gesetzliche Reserve unter ein Zehntel des Gesellschaftskapitals fallen, so muss die jährliche Zuführung von fünf Prozent wieder aufgenommen werden bis das ein Zehntel Verhältnis wieder hergestellt ist.

Der Restbetrag wird unter den Gesellschaftern verteilt, wobei diese laut den gesetzlichen Bestimmungen, entscheiden können, dass der Restbetrag, nach Abzug jeglicher Reserven, auf das folgende Jahr übertragen oder einer außergesetzlichen Reserve zugeführt wird.

Titel VI. - Auflösung

Art. 15. Die Gesellschaft wird nicht automatisch durch den Tod, die Zahlungsunfähigkeit, die gerichtliche Entmündigung oder den Bankrott eines Gesellschafters aufgelöst.

Sollte die Gesellschaft aufgelöst werden, so wird die Liquidation vom oder von den Geschäftsführern im Amt oder von einem oder mehreren Liquidatoren, welche von den Gesellschaftern ernannt werden, ausgeführt. Der oder die Liquidatoren sind mit den ausgedehntesten Vollmachten zur Realisierung der Aktiva und zur Zahlung der Passiva ausgestattet. Die Aktiva der Liquidation werden, nach Abzug der Passiva, den Gesellschaftern im Verhältnis ihrer Anteile zugeteilt.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 16. Die Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften finden ihre Anwendung überall, wo die gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2012.

Feststellung

Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr 1.020,- EUR.

Außerordentliche Generalversammlung

Sofort nach Gründung der Gesellschaft haben die Gesellschafter welche das gesamte Kapital vertreten, sich zusammengefunden und folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Werden auf unbestimmte Zeit ernannt:
 - technische Geschäftsführerin: Frau Haojiang ZOU, vorgeannt.
 - administrative Geschäftsführerin: Frau Qing XIE, vorgeannt.

Dritten gegenüber wird die Gesellschaft rechtskräftig durch die Einzelunterschrift von der technischen Geschäftsführerin vertreten.

- 2) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-8394 Olm, 28, rue de Kehlen.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Hesperingen, in der Amtsstube des amtierenden Notars, datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: Zou, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 décembre 2011. Relation: LAC/2011/ 54269. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft zwecks Hinterlegung bei dem Handels- und Gesellschaftsregister erteilt.

Hesperange, den 13. Dezember 2011.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2011177046/119.

(110206203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Slawka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 108.917.

Rectificatif du dépôt n° L100152284

Le rectificatif du bilan au 30.06.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22.12.2011.

Référence de publication: 2011177999/11.

(110207497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Slim-Fit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 50, rue de l'Alzette.
R.C.S. Luxembourg B 151.792.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SLIM-FIT S.A.
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2011178000/12.

(110207169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

MexSpa Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 90.568.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 novembre 2011

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Porma Sàrl, administrateur de classe A, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, de Monsieur Ernesto Lejeune Valcârcel, administrateur de Classe B, avec adresse professionnelle au 6-1 Legazpi, E-2004, San Sebastian, de Monsieur Gilles Jacquet, administrateur de Classe C, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, de Lux Business Management Sàrl, administrateur de Classe C, avec ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Lux Konzern Sàrl, administrateur de Classe C, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 et ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011178871/20.

(110209272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Longford Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 107.802.

In the year two thousand eleven, on the thirteenth day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Longford Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 107.802 and having a share capital of EUR 25,000, incorporated pursuant to a deed of Me Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on April 18, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of September 24, 2005, number 940 (the Company).

The articles of association of the Company (the Articles) have been amended pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on December 30, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of February 11, 2009, number 303.

THERE APPEARED:

Dotcom Sagl, a company incorporated and organised under the laws of Switzerland, having its registered office at 6, via G. Guisan, CH-6900 Paradiso, Switzerland, registered with the Lugano Register of Commerce under number CH 514.4.020.380-8 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Siobhan Mccarthy, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney under private seal.

The said power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. The agenda of the Meeting is the following:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
2. Appointment of the liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
3. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
4. Decision to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company;
5. Decision to grant full and complete discharge to the managers of the Company for the performance of their respective mandates; and
6. Miscellaneous.

The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Fairland Property Limited, a private limited liability company having its registered office at P.O. Box 957, Hodge Plaza, Tortola, British Virgin Islands with registration number 517295 as Liquidator in relation to the voluntary liquidation of the Company. The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under his sole signature for the performance of his duties.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg act dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate some of his powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to grant full and complete discharge to the managers of the Company for the performance of their respective mandates.

There being no further business on the agenda, the Meeting is closed.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,200.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le treize décembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Longford Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.802, constituée suivant un acte de Me Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 18 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 24 septembre 2005, numéro 940 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts)

ont été modifiés suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 30 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 11 février 2009, numéro 303.

A COMPARU:

Dotcom Sagl, une société de droit suisse, ayant son siège social 6, via G. Guisan, CH-6900 Paradiso, Suisse, immatriculée au Registre de Commerce de Lugano sous le numéro CH 6514.4.020.380-8 (l'Associé Unique),

Ici représentée par Siobhan Mccarthy, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
2. Nomination du liquidateur en rapport avec la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société;
4. Décision de charger le Liquidateur de réaliser, dans les meilleures conditions possibles et pour la meilleure contrepartie possible, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société;
5. Décision d'accorder décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs; et
6. Divers.

L'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Fairland Property Limited, une société à responsabilité limitée ayant son siège social a P.O. Box 957 ,Hodge Plaza, Tortola, British Virgin Islands sous le numéro 517295 en tant que Liquidateur en rapport avec la liquidation volontaire de la Société. Le Liquidateur a le pouvoir de faire tout de ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et de disposer des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de ses fonctions.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur aura le droit d'effectuer tous les actes et de réaliser toutes les opérations, y compris celles et ceux qui sont visés à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, déléguer, pour des opérations ou des tâches spécifiquement déterminées, quelques-uns de ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes ou entités.

Le Liquidateur sera autorisé à faire des paiements anticipés sur le boni de liquidation à l'Associé Unique, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de charger le Liquidateur de réaliser, dans les meilleures conditions possibles et pour la meilleure contrepartie possible, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'accorder décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte s'élèvent à environ EUR 1.200.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente, qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte original.

Signé: S. MCCARTHY et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 décembre 2011. Relation: LAC/2011/56976. Reçu douze euros (12.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Référence de publication: 2011178837/137.

(110208454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

SOCAL, société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8083 Bertrange, 6, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 24.361.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 Décembre 2011.

Référence de publication: 2011178002/10.

(110207226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Société de Participations Valorisées S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 60.432.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011178003/12.

(110206584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Société de Participations Valorisées S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 60.432.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011178004/12.

(110206585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

MexSpa Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 90.569.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 novembre 2011

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Porma Sàrl, administrateur de classe A, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, de Monsieur Ernesto Lejeune Valcârcel, administrateur de Classe B, avec adresse professionnelle au 6-1 Legazpi, E-2004, San Sebastian, de Monsieur Gilles Jacquet, administrateur de Classe C, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, de Lux Business Management Sàrl, administrateur de Classe C, avec ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Lux Konzern Sàrl, administrateur de Classe C, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 et ainsi que le mandat de commissaire

aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011178872/20.

(110209271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Vanguard Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 62.582.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, des actionnaires de la société anonyme VANGUARD INVESTMENTS S.A. (en liquidation) tenue en date du 22 décembre 2011 à Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, que:

- Les livres et documents de la société seront déposés et conservés pour une période de cinq ans à l'adresse suivante: c/o CITADEL SERVICES PSF S.à.r.l., 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

- Les créances non réclamées des créditeurs ou des actionnaires de la société seront déposées et conservées auprès de CITADEL SERVICES PSF S.à.r.l., 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

- L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société a cessé d'exister.

Pour extrait conforme

S.W. BAKER

Liquidateur

Référence de publication: 2011179128/20.

(110208653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Safetyconcept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4461 Belvaux, 45, rue de Hussigny.

R.C.S. Luxembourg B 102.672.

—
L'an deux mille onze, le sept octobre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «SAFETYCONCEPT S.A.» avec siège social à L-4461 Belvaux, 45 rue de Hussigny, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B.102672, au capital social de trente-trois mille euros (33.000.- €) représenté par trois cent trente (330) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- €) chacune, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 19 août 2004, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations no 1159 en date du 16 novembre 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Carmen LEARDINI, demeurant à L-4461 Belvaux, 45, rue de Hussigny,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Philippe BRUNETON, administrateur de société, demeurant à L-1145 Luxembourg, 51, rue des Aubépines.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Fernand BRAUN, demeurant à L-4461 Belvaux, 45, rue de Hussigny.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1).- Renonciation au droit préférentiel de souscription de l'actionnaire minoritaire à savoir Madame Nadine SIMON, administrateur de société, demeurant à L-7305 Mullendorf, 6, rue de l'Alzette.

2).- Augmentation du capital social à concurrence de quatre-vingt-douze mille euros (92.000.- EUROS) pour le porter de son montant actuel de TRENTE-TROIS MILLE EUROS (33.000.- EUROS) à CENT VINGT-CINQ MILLE EUROS (125.000.- EUROS) par l'émission de neuf cent vingt actions nouvelles (920) actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUROS) chacune.

3) - Souscription de ces actions nouvelles par Monsieur Fernand BRAUN, prédit, à raison de deux cent soixante-quinze (275) actions et libération en espèces de chaque action nouvelle pour sa valeur nominale de cent euros (100.- EUROS) chacune.

- Souscription de ces actions nouvelles par Madame Carmen LEARDINI, prédite, à raison de deux cent soixante-quinze (275) actions et libération en espèces de chaque action nouvelle pour sa valeur nominale de cent euros (100.- EUROS) chacune.

- Souscription de ces actions nouvelles par Monsieur Philippe BRUNETON, prédit, à raison de trois cent soixante dix (370) actions et libération en espèces de chaque action nouvelle pour sa valeur nominale de cent euros (100.- EUROS) chacune avec en sus une prime d'émission globale de treize mille trois cent vingt euros (13.320.- €), soit un prix global de cinquante mille trois cent vingt euros (50.320.- €).

4)- Modification de l'article cinq des statuts.

5)- Démission d'un administrateur et nomination d'un nouvel administrateur, renouvellement du mandat de l'administrateur-délégué et nomination d'un président du conseil d'administration pour une durée de six ans.

6)- Engagement de la société vis-à-vis des tiers.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte.

III.- Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire prend acte de la décision de l'actionnaire minoritaire ici présente, à savoir Madame Nadine SIMON, demeurant à L-7305 Mullendorf, 6 rue de l'Alzette, de renoncer à son droit préférentiel de souscription préférentiel.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE EUROS (92.000.- EUROS) pour le porter de son montant actuel de TRENTE-TROIS MILLE EUROS (33.000.EUROS) à CENT VINGT-CINQ MILLE EUROS (125.000.-EUROS) par l'émission de neuf cent vingt (920) actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.-EUROS) chacune.

Troisième résolution

Souscription - Libération

1) Monsieur Fernand BRAUN, prédit, déclare souscrire deux cent soixante-quinze (275) actions et libérer en espèces chaque action nouvelle pour sa valeur nominale de cent euros (100.- EUROS) chacune.

2) Madame Carmen LEARDINI, prédite, déclare souscrire deux cent soixante-quinze (275) actions et libérer en espèces chaque action nouvelle pour sa valeur nominale de cent euros (100.- EUROS) chacune.

3) Monsieur Philippe BRUNETON, prédit, déclare souscrire trois cent soixante dix (370) actions et libérer en espèces chaque action nouvelle pour sa valeur nominale de cent euros (100.- EUROS) chacune avec en sus une prime d'émission globale de treize mille trois cent vingt euros (13.320.- €), soit un prix global de cinquante mille trois cent vingt euros (50.320.- €).

La preuve a été rapportée au notaire soussigné que la somme de cent cinq mille trois cent vingt euros (105.320.- euros) a été versée à la société à titre d'augmentation de capital de la société.

Quatrième résolution

A la suite de l'augmentation de capital qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille euros (125.000.- euro) divisé en mille deux cent cinquante (1250) actions de cent euro (100,- euro) chacune.»

Le reste sans changement.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide:

a) d'accepter la démission de sa fonction d'administrateur à savoir: Madame Nadine SIMON, administrateur de société, demeurant à L-7305 Mullendorf, 6 rue de l'Alzette, et lui accorde décharge pour l'accomplissement de son mandat.

b) de nommer à compter de ce jour pour une durée de six ans dans la fonction d'administrateur: Monsieur Philippe BRUNETON, employé privé, demeurant à L-1145 Luxembourg, 51 rue des Aubépines.

c) de renouveler le mandat de l'administrateur-délégué pour une durée de six ans à savoir Monsieur Fernand BRAUN, prédit, et de le nommer dans la fonction de président du Conseil d'Administration.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale de l'année 2016.

Sixième résolution

Conformément à l'article 10 des statuts la société se trouve valablement engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital, sont évalués approximativement à mille euros (1.000,- euro).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Leardini; Bruneton; Braun, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 octobre 2011. Relation: EAC/2011/13618. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): THOMA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 novembre 2011.

Référence de publication: 2011177969/100.

(110206618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Société de Participations Valorisées S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 60.432.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011178005/12.

(110206586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Société de Participations Valorisées S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 60.432.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011178006/12.

(110207448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Société de Participations Valorisées S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 60.432.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011178007/12.

(110207449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Transatlantic Trading & Financing Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 35.039.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Par jugement du 24 novembre 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur Pascale MILLIM, attachée d'administration, et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré close pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- la société à responsabilité limitée TRANSATLANTIC TRADING & FINANCING CORPORATION Sàrl, avec siège social à L-1611 Luxembourg, 65, Avenue de la Gare, de fait inconnue à cette adresse,

Pour extrait conforme

Pascale MILLIM

Le liquidateur

Référence de publication: 2011178379/18.

(110208160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Soveria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2342 Luxembourg, 36, rue Raymond Poincaré.

R.C.S. Luxembourg B 136.198.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011178029/9.

(110207585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Freihoff s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3473 Dudelange, 14, An der Foxenhiel.

R.C.S. Luxembourg B 165.482.

STATUTS

L'an deux mille onze, le cinq décembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Marc FEIEREISEN, employé privé, né à Luxembourg le 7 novembre 1972, demeurant à L-3473 Dudelange, 14, an der Foxenhiel.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer.

Titre I^{er} . Raison sociale, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet le e-commerce en général.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra enfin procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de "FEIHOFF s.à r.l.".

Art. 4. Le siège social est établi à Dudelange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés. La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. Décisions et assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, Inventaires, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2011.

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique Monsieur Marc FEIEREISEN, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Monsieur Marc FEIEREISEN, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.
- 3.- Le siège social est établi à L-3473 Dudelange, 14, an der Foxenhiel.

Le comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: FEIEREISEN, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 9 décembre 2011. Relation: CAP/2011/4771. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 19 décembre 2011.

A. WEBER.

Référence de publication: 2011177126/130.

(110205855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Soveria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2342 Luxembourg, 36, rue Raymond Poincaré.

R.C.S. Luxembourg B 136.198.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011178030/9.

(110207586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Interglass Tempering, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 165.430.

STATUTS

L'an deux mille onze,

Le neuf décembre,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société "INTERGLASS TEMPERING", ayant eu son siège social à B-1150 Woluwé-Saint-Pierre, avenue Grandchamp 148, au capital social actuel de quatre millions six cent cinquante mille six cents euros et cinquante-huit cents (EUR 4.650.600,58), divisé en six cent quatre-vingt-neuf mille huit cent deux (689.802) actions sans désignation de valeur nominale, inscrite à la banque carrefour sous le numéro 0444.366.205.

L'assemblée est présidée par Monsieur José Maria VILLANUEVA FERNANDEZ, administrateur de sociétés, demeurant à B-1150 Woluwé-Saint-Pierre, Clos des Malouinières 5,

qui désigne comme secrétaire Madame Sandrina TOFFETTI, employée privée, demeurant à B-1030 Schaerbeek, boulevard Auguste Reyers 123.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Daniel ESCANDÓN GARCIA, économiste, demeurant à E-28033 Madrid, Condado de Treviño 33-13A.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Ratification de la décision prise par l'assemblée générale du 29 novembre 2011 de transférer le siège social de Woluwé-Saint-Pierre (Belgique), à L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.

2. Adoption des nouveaux statuts de la société conformément à la Loi luxembourgeoise.

3. Nomination de cinq administrateurs et d'un commissaire et détermination de la durée de leurs mandats.

4. Détermination du siège social.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée décide de ratifier la décision, prise par l'assemblée générale qui s'est tenue à Woluwé-Saint-Pierre (Belgique), le 29 novembre 2011, de transférer le siège social de Woluwé-Saint-Pierre (Belgique) à L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.

L'assemblée générale décide d'approuver le rapport émis le 5 décembre 2011 par la société «COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DES AUDITEURS REUNIS (CLAR) S.A.», représentée par Monsieur Robert Zahlen, réviseur d'entrepri-

ses, demeurant professionnellement à L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval, en charge de l'évaluation de la société, lequel conclut comme suit:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur des capitaux propres de la société au 30 septembre 2011 n'est pas au moins égale à son capital social actuel de EUR 4.650.600,58.

Ce rapport est émis uniquement dans le cadre du transfert de siège vers le Grand-duché de Luxembourg de INTERGLASS TEMPERING S.A. et ne peut être utilisé à d'autres fins sans notre accord préalable.»

Ledit rapport ainsi que copie de l'assemblée générale extraordinaire de la société prenant la décision de transférer le siège social à Luxembourg, après avoir été signés "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentaire, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'approuver la refonte complète des statuts de la société afin de les adapter à la législation luxembourgeoise, lesquels statuts auront dorénavant la teneur suivante:

"STATUTS

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination sociale de "INTERGLASS TEMPERING".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société aura encore pour objet notamment le développement ainsi que l'acquisition de brevets et licences, la gestion et la mise en valeur de ceux-ci et de tous autres droits se rattachant à ces brevets et licences ou pouvant les compléter, de même que la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ceci pour son compte propre. Elle pourra encore, dans le cadre de cette activité, accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à quatre millions six cent cinquante mille six cents euros et cinquante-huit cents (EUR 4.650.600,58), divisé en six cent quatre-vingt-neuf mille huit cent deux (689.802) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révoqués.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la société, sauf le cas ou dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 7. Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dix-sept juin de chaque année à quinze heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre des administrateurs à cinq et de nommer comme membres du conseil d'administration les personnes suivantes:

- Monsieur José Maria VILLANUEVA FERNANDEZ, administrateur de sociétés, né à Mieres (Espagne), le 18 mars 1947, demeurant à B-1150 Woluwé-Saint-Pierre, Clos des Malouinières 5,

- Madame Sandrina TOFFETTI, employée privée, née à Dignano (Italie), le 9 mars 1946, demeurant à B-1030 Schaerbeek, boulevard Auguste Reyers 123,

- Monsieur Agustin ESCANDÓN HUERTA, industriel, né à Parres (Espagne), le 20 janvier 1939, demeurant à E-46010 Valencia, Plaza de la Legión Española, 2 14 40,

- Monsieur Ramón URIARTE INCHAUSTI, administrateur de sociétés, né à Gernika-Lumo (Espagne), le 2 août 1972, demeurant à E-28669 Madrid, Boadilla Del Monte, Calle Isla de Lanzarote 6,

- Monsieur Daniel ESCANDÓN GARCIA, économiste, né à Madrid (Espagne), le 15 mai 1971, demeurant à E-28033 Madrid, Condado de Treviño 33-13A.

L'assemblée générale des actionnaires autorise le conseil d'administration à nommer Monsieur José Maria VILLANUEVA FERNANDEZ, prénommé, aux fonctions d'administrateur-délégué de la société.

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de commissaire de la société:

- "REVILUX S.A.", société anonyme, ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 25.549.

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille dix-sept.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de fixer le siège social de la société à L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.

Le premier exercice sous l'empire de la loi luxembourgeoise prend cours à partir de ce jour et se terminera le trente et un décembre deux mille douze.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

Réunion du conseil d'administration

Ensuite les administrateurs, à savoir:

a) Monsieur José Maria VILLANUEVA FERNANDEZ, prénommé,

b) Madame Sandrina TOFFETTI, prénommée,

c) Monsieur Daniel ESCANDÓN GARCIA, prénommé,

d) Monsieur Ramón URIARTE INCHAUSTI, prénommé,

e) Monsieur Agustin ESCANDÓN HUERTA, prénommé, représenté par Monsieur José Maria VILLANUEVA FERNANDEZ, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 9 décembre 2011, laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,

se sont réunis en conseil d'administration, et ont décidé de nommer Monsieur José Maria VILLANUEVA FERNANDEZ, prénommé, en qualité d'administrateur-délégué, avec pouvoir de signature individuelle.

Le mandat de l'administrateur-délégué ainsi nommé expirera immédiatement après l'assemblée générale statutaire qui sera tenue en l'an deux mille dix-sept.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est évalué à la somme de six mille Euros (EUR 6.000,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: J. M. Villanueva Fernandez, S. Toffetti, D. Escandón Garcia, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 décembre 2011. Relation: LAC/2011/55695. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 16 décembre 2011.

Référence de publication: 2011175465/189.

(110203478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Student Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.625,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 146.241.

In the year two thousand and eleven, on the twenty fourth day of November,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned,

There appeared:

Mr André Student, born in Gentofte (Denmark) on May 9, 1967, residing at 62, rue Haard, L-4970 Bettange-sur-Mess, Grand-Duchy of Luxembourg,

Here duly represented by Mr Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on November 16, 2011.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party representing the whole corporate capital requests the notary to act that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name Student Management S.à r.l. (hereinafter, the Company), with registered office at 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B. 146241, established pursuant to a deed of Me Blanche Moutrier, Notary, residing in Esch-sur-Alzette, dated May 14, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of June 6, 2009, page 55682.

II. In relation with the merger of the Company and the company Value-Holding S.à r.l., a company with limited liability existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, which was incorporated on August 8, 2005, is registered in the Luxembourg Trade Register ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B110309, (hereafter "Value-Holding"), the sole shareholder resolves to hold this Extraordinary General Meeting with the following agenda:

Agenda

1. Waiver of the convening notices;
2. Approval of the merger between the Company and Value-Holding S.à r.l., as described in the common draft terms of the merger, hereto attached;
3. Approval of the explanatory report of the management of the Company on the merger plan;
4. Approval to waive the examination of the joint merger plan by independent experts and the establishment of an expert report on the merger under the article 266 (5) of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the "Luxembourg Law");
5. Confirmation of the availability of all required documents at the premises of the Company as per Articles 267 and 278 of the Luxembourg Law;
6. Confirmation that after the merger, the current manager of the Company shall remain in office;
7. Miscellaneous.

III. In accordance with the common draft terms of the merger adopted pursuant to a private deed dated September 29, 2011, published in the Mémorial C on October 5, 2011 under number 2372, the Company, (the "Absorbed Company"), is considering merging with Value-Holding S.à r.l., prenamed, (the "Merging Company").

The sole shareholder of the Company, present or represented, requests the undersigned notary to act that the Extraordinary General Meeting, after having deliberated, has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder approves the waiving of its rights to notice to the Extraordinary General Meeting, which should have been sent to it prior to this meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers him to be validly convened and therefore accepts to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The sole shareholder confirms that all the documentation produced at the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow him to examine carefully each document.

Second resolution

The sole shareholder, after having carefully examined all the documents listed in the resolution below, approves the Merger, as contemplated by the common draft terms of the merger published in Luxembourg in the Mémorial C on October 5, 2011 under number 2372, which will take effect and be effective against third parties from the date of the publication of the minutes of the general meeting of shareholders of the Company approving the merger and the common draft terms of the Merger, in accordance with Articles 9 and 273 ter paragraph 1 of the Luxembourg Law.

In accordance with paragraphs 3 and 7 of the common draft terms of the merger, Value-Holding S.à r.l., prenamed, will amend its articles of association in order to reflect the capital increase.

The capital of Value-Holding S.à r.l., prenamed, is increased by an amount of one hundred twenty-five Euro (EUR 125) by the issue of one (1) new share (the "New Share") with a nominal value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125) to reach an amount of twelve thousand six hundred twenty-five Euro (EUR 12,625) represented by one hundred and one (101) shares with a nominal value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125) each.

The article 7 of the articles of association of Value-Holding S.à r.l., prenamed, is modified and shall now read as follows:

"The capital of the Company is set at twelve thousand six hundred twenty-five Euro (12,625.- EUR) divided into one hundred and one (101) shares of one hundred twenty-five Euros (EUR 125) each."

In return for the transfert by operation of the law of all the assets and liabilities of Student Management S.à r.l. by way of merger to Value Holding S.à r.l., Value Holding S.à r.l. will issue one new share, and the remaining of the counterpart of the assets and liabilities of the absorbed entity will be affected to a merger premium, amounting to twenty five million eight hundred fifty one thousand nine hundred twenty two Euros (EUR 25,851,922).

Third resolution

The sole shareholder approves the terms of the explanatory report of the management of the Company providing, inter alia, the legal and economic explanation for the envisaged merger between the Company and the Merging Company.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to waive the examination of the joint merger plan by independent experts and the establishment of an expert report on the merger under the article 266 (5) of the Luxembourg Law.

Fifth resolution

The sole shareholder acknowledges having been presented, according to Articles 267 and 278 of the Luxembourg Law, one month before the date of the general meeting which shall decide on the common draft terms of the merger, all the following required documents:

- the common draft terms of the merger;
- the annual accounts and the management reports for the last three financial years;
- an accounting statement of the Company dated June 30 2011;
- the report drawn up by the management of the Company.

Sixth resolution

The sole Shareholder confirms that after the merger will become effective the current manager of the Company will remain in office.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 6,500.-

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-quatrième jour du mois de novembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, soussigné,

Comparaît:

Monsieur André Student, né à Gentoft (Danemark), le 9 mai 1967, résidant au 62, rue Haard, L-4970 Bettange-sur-Mess, Grand Duché de Luxembourg,

représenté par Monsieur Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante représentant la totalité du capital social a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante:

I. La partie comparante est le seul actionnaire de la société à responsabilité limitée établie et existant au Grand Duché de Luxembourg sous le nom Student Management S.à r.l. (ci-après, la Société), ayant son siège social au 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.146241, constituée par un acte de Me Blanche Moutrier, Notaire, résidant à Esch-sur-Alzette, daté du 14 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») du 6 Juin 2009, page 55682,

II. En relation avec la fusion de la Société et de la société Value-Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, qui a été constituée le 8 Août 2005, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg («Registre de Commerce et des Sociétés») sous le numéro B110309, (ci-après "Value-Holding"), l'actionnaire unique décide de tenir cette Assemblée Générale Extraordinaire avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du Jour:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Approbation de la fusion entre la Société et Student Management S.à r.l., comme décrit dans le projet commun de la fusion, ci-joint;
3. Approbation du rapport explicatif de la gérance de la Société sur le plan de fusion;
4. Approbation de la renonciation à l'examen du projet de fusion conjointe par des experts indépendants et l'établissement d'un rapport d'experts sur la fusion en vertu de l'article 266 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi Luxembourgeoise»);

5. Confirmation de la disponibilité de tous les documents requis dans les locaux de la Société selon les articles 267 et 278 de la Loi Luxembourgeoise;

6. Confirmation qu'après la fusion, le gérant actuel de la Société restera en place;

7. Divers.

III. En conformité avec le projet commun de la fusion adopté conformément à l'acte sous seing privé en date du 29 Septembre 2011, publié au Mémorial C du 5 Octobre, 2011 sous le numéro 2372, la Société, (la «Société Absorbée»), envisage de fusionner avec la société Value-Holding S.à rl (la «Société Absorbante»), une société privée à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, immatriculée au Registre du Luxembourg du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 110309.

L'actionnaire unique de la Société, présent ou représenté, prie le notaire instrumentant d'acter que l'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique approuve la renonciation à ses droits de convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui aurait dû lui être envoyée avant la tenue de cette assemblée, l'actionnaire unique reconnaît être suffisamment informé sur l'ordre du jour et se considère valablement convoqué et donc accepte de délibérer et voter sur tous les points de l'ordre du jour. L'actionnaire unique confirme que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mis à sa disposition dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre d'examiner attentivement chaque document.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique, après avoir soigneusement examiné tous les documents énumérés dans la résolution ci-dessous, approuve la fusion, tel que prévu par le projet commun de fusion publié au Luxembourg dans le Mémorial C du Octobre 2011 sous le numéro 2372, qui entrera en vigueur et sera opposable aux tiers à partir de la date de la publication du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la Société approuvant la fusion et le projet commun de fusion, conformément aux articles 9 et 273 ter paragraphe 1 de la Loi Luxembourgeoise.

Conformément aux paragraphes 3 et 7 du projet commun de fusion, Value-Holding S.à r.l., prénommée, décide de modifier ses statuts afin de refléter l'augmentation du capital.

Le capital de Value-Holding S.à r.l., prénommée, est augmenté d'un montant de cent vingt-cinq Euros (125 EUR) par la création d'une (1) nouvelle part sociale (la «Nouvelle Part») d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (125 EUR) pour atteindre un montant de douze mille six cent vingt-cinq Euros (12,625 EUR) représenté par cent une (101) parts sociales avec une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (125 EUR) chacune.

L'article 7 des statuts de la Value-Holding S.à r.l., prénommée, est modifié et doit désormais être lu comme suit:

"Le capital de la Société s'élève à douze mille six cent vingt-cinq Euros (12,625.-EUR) représenté par cent une (101) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (EUR 125) chacune."

En échange du transfert de plein droit de tous actifs et passifs de Student Management S.à r.l. par voie de fusion à Value Holding S.à.r.l., Value Holding émettra une nouvelle part sociale et le restant de la contrepartie de la totalité de l'avoir social de la société absorbée sera affecté à une prime de fusion, s'élevant à vingt-cinq million huit cent cinquante et un mille neuf cent vingt-deux Euros (25,851,922 EUR).

Troisième résolution

L'actionnaire unique approuve les termes du rapport explicatif de la gérance de la Société qui prévoit, entre autres, la justification juridique et économique de la fusion envisagée entre la Société et la Société Absorbante.

Quatrième résolution

L'actionnaire unique décide de renoncer à l'examen du projet de fusion par des experts indépendants et à l'établissement d'un rapport d'experts sur la fusion en vertu de l'article 266 (5) de la Loi Luxembourgeoise.

Cinquième résolution

L'actionnaire unique reconnaît qu'on lui a présenté, conformément aux articles 267 et 278 de la Loi Luxembourgeoise, un mois avant la date de l'assemblée générale qui statue sur le projet commun de fusion, tous les documents suivants:

- le projet commun de fusion;
- les comptes annuels et les rapports de gestion pour les trois derniers exercices;
- un état comptable de la Société du 30 Juin 2011;
- le rapport établi par la gérance de la Société.

Sixième résolution

L'actionnaire unique confirme qu'après que la fusion sera devenue effective, le gérant actuel de la Société restera en place.

Les frais, dépenses, honoraires ou charges de toute sorte, qui incombent à la Société du fait de sa constitution, s'élèvent approximativement à EUR 6.500,-

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 décembre 2011. Relation: LAC/2011/53675. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Référence de publication: 2011175799/193.

(110203257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Société de Participations Valorisées S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 60.432.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011178008/12.

(110207450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Société Immobilière de l'Ouest, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 74.084.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2011178009/11.

(110207017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Unibail Rodamco SIBV, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.846.729,00.

Siège de direction effectif: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 88.938.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale des associés de la Société en date 20 décembre 2011.

L'assemblée générale des associés de la Société a décidé en date du 20 décembre 2011 de:

- 1) prononcer la clôture de la liquidation de la Société, et
- 2) que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au 7 place du Chancelier Adenauer, 75016 Paris, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Pour la Société

Signes S.A.

Représentée par Vincent Goy

Liquidateur

Référence de publication: 2011180421/20.

(110209603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Whirlpool International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 5.020.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 506A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 158.978.

—
EXTRAIT

M. Lars Peter Davidsson, résidant à Dufourstrasse 38, 8702 Zollikon, Suisse, a démissionné de son poste de gérant A de la Société avec effet au 21 décembre 2011.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- M. Romain Thillens, gérant de catégorie B;
- M. Cornélia Mettlen, gérant de catégorie B;
- M. Matthew M. Nochowitz, gérant de catégorie A; et
- M. Marc Zaal, gérant de catégorie A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Pour la Société

Signatures

Référence de publication: 2011180429/20.

(110209811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Summit Capital Holdings S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 3, avenue J.-P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 60.530.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire de SUMMIT CAPITAL HOLDINGS S.A. SPF qui s'est tenue à Luxembourg le 14 décembre 2011, a pris les résolutions suivantes:

L'Assemblée nomme au poste d'Administrateur de la société, avec effet immédiat:

- Monsieur Philippe CAHEN, Administrateur de sociétés, né le 31 juillet 1959 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant au 16, rue Alphonse München, L- 2172 Luxembourg. Son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2017.

- Monsieur Nikolay LUKY ANTSEV, Administrateur de sociétés, né le 24 août 1952 à Nizhe-Baranikovska (USSR) demeurant au 13-8, Chistoprudny bd, 101000 Moscou (Russie). Son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2017.

- Monsieur Anatoly ZYABLITSKIY, Administrateur de Sociétés, né le 16 octobre 1962 à Kirovograd (Ukraine), demeurant au 15-3-81, rue Veshnyakovskaya, 111539 Moscou (Russie). Son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2017.

- Monsieur Anatoly SOSNOVSKIY, Administrateur de sociétés, né le 17 décembre 1954 à Vitebsk Region Belams (USSR) demeurant au 22-4-164, ulitsa Festivalnaya 127458 Moscou (Russie). Son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2017.

Le mandat du Commissaire de la société, KOBU S.à r.l., est reconduit à compter de ce jour et viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Référence de publication: 2011180414/27.

(110210140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.
